

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1819

19 septembre 2009

### SOMMAIRE

Abax Investment Services .....	87276	Parimmo SA .....	87267
Alaurin Investments S.A. ....	87308	Piranha et Petits Poissons Rouges S.A. ...	87293
Amalthee Participations S.A. ....	87269	Polygon Investments S.à r.l. ....	87270
Apax School 3 S.à r.l. ....	87267	Pramerica Real Estate Investors (Luxem- bourg) S.A. ....	87307
Azerre S.A. ....	87272	REF IV Luxembourg S.à r.l. ....	87286
Bamboo Inn .....	87268	Rhein Securities Holding 2 S.à r.l. ....	87269
Bamboo Inn .....	87267	Rhein Securities Holding 3 S.à r.l. ....	87271
Bamboo Inn .....	87266	Rock Ridge RE 4 .....	87270
Billbrook Holding S.à r.l. ....	87275	Scontofin S.A. ....	87273
Cabrilla S.A. ....	87268	Sigma Capital Investments S.A. ....	87272
Cadent Energy Partners S.à r.l. ....	87310	Sinvest S.A. ....	87309
Calpam Luxembourg S.à r.l. ....	87298	Soparec S.A. ....	87275
Calpam Luxembourg S.à r.l. ....	87303	Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A. ....	87293
Carlyle S.A. ....	87268	S.V.B. S.A. ....	87306
C.E.F.I. S.A. ....	87309	Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l. .....	87274
Cobfin S.A. ....	87272	TCC Investments Luxembourg S.à r.l. ...	87293
Direct Parcel Distribution (Luxembourg) S.à r.l. ....	87289	Tristar Holding S.à r.l. ....	87303
DPD (Luxembourg) S.à r.l. ....	87289	UBS MFP SICAV .....	87268
FBC Holdings S.à r.l. ....	87303	Universal Trading Cie .....	87310
F Chateau VII S.à r.l. ....	87298	VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l. ....	87294
Finex.lu S.A. Soparfi .....	87266	VIII International Holdings S.à r.l. ....	87298
Foncière Jour S.A. ....	87270	XL (Finance) S.à r.l. ....	87274
G Chateau VII S.à r.l. ....	87294	ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l. .....	87303
Goldorac Holding S.A. ....	87269	ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l. .....	87293
Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l. .....	87271	ZIM China Maritime Company S.à r.l. ....	87298
Idra International S.A. ....	87308	ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. ..	87292
International Seafood Holdings S.à r.l. ...	87275	ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l. ....	87292
Montalcino Finances S.A. ....	87273	ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l. ....	87292
Montnoir and Company Holding S.A. ....	87271		
Nahuko SA .....	87307		
NATEBO (Luxembourg) S.A. ....	87307		
Nova Invest S.A. ....	87266		

**Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables.

R.C.S. Luxembourg B 144.705.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 Août 2009 que:

- La démission de Mme Séverine TUTELEERS de ses fonctions d'administrateur a été acceptée avec effet au 24 avril 2009

- Les démissions de M. Minh HUYNH, Mme Maud JUND, M. Régis BALTHAZAR et M. Gerry SALUCCI de leurs fonctions d'administrateur ont été acceptées avec effet au 4 mai 2009.

- M. Daniel KRANZ, né le 10 mars 1973 à Trèves (Allemagne) demeurant au Kutzbachstrasse 19, D-54290 Trier, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la société avec effet au 29 avril 2009.

- Le mandat d'Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

*Pour la Société*

Christian DENIZON

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009107834/23.

(090129693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Nova Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.032.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009107854/22.

(090129099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Bamboo Inn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.663.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009111843/9.

(090134495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Bamboo Inn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 68.663.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009111842/9.

(090134502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Apax School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.678.006,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.513.

**EXTRAIT**

M. Stephen Kempen a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 28 juillet 2009 et M. Andrew William Guille, né le 22 novembre 1959 à Guernsey, directeur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gestion de la Société est désormais composé comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

*Gérants de classe B:*

- Andrew W. Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009108814/23.

(090130120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Parimmo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 133.952.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 17 août 2009:

L'Assemblée a révoqué de sa fonction d'administrateur délégué avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009 Monsieur Michel THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'Assemblée a nommé 1 nouvel administrateur délégué:

- Sebastien THIBAL, employé privé, né le 21 février 1976 à Perpignan (France) demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

Le mandat du nouvel administrateur délégué débutera le 1<sup>er</sup> août 2009 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Suite à ces modifications, le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et administrateur délégué,

Madame Rodica TARAN, administrateur,

Monsieur Michel THIBAL, administrateur.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2009108954/22.

(090131337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

**UBS MFP SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.106.

—  
*Résolution circulaire du 07 août 2009*

Mandats non renouvelés:

- M. Hans-Joachim Steinbock

—  
*Résolution circulaire du 21 décembre 2007*

Mandats non renouvelés:

- M. Roger Hartmann

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 01.01.2008

- M. Ralf Schröter, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale en 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2008.

*Pour UBS MFP SICAV*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rüth / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2009108963/22.

(090131269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Cabrilla S.A., Société Anonyme,  
(anc. Carlyle S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.279.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung, welche ausnahmsweise am 23. Juli 2009 stattfindet*

1. Folgende Verwaltungsratsmandate werden für einen Zeitraum von 3 (drei) Jahren verlängert und laufen anlässlich der Generalversammlung im Jahre 2012 aus:

- Frau Lada Roll, Privatangestellte, wohnhaft Genovevstrasse 6, D-54675 Wallendorf, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A;

- Frau Corinne BITTERLICH, Juristin, geschäftsansässig in 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBURG, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B;

- Herr François MESENBURG, Privatbeamter, mit Privatanschrift in der 95, rue Principale, L-6833 BIWER, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

2. Folgendes Rechnungskommissarsmandat wird für einen Zeitraum von 1 (einem) Jahr verlängert und läuft anlässlich der Generalversammlung im Jahre 2010 aus:

- Herr Rudolf Willems, Rechnungskommissar, geschäftsansässig 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

CABRILLA S.A. (früher CARLYLE S.A.)

C. BITTERLICH / L. RÖLL

*Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B und Vorsitzende des Verwaltungsrats / Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A*

Référence de publication: 2009108933/23.

(090130651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Bamboo Inn, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.663.

—  
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009111841/9.

(090134505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 133.722.

—  
*Extrait des décisions prises  
lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 29 avril 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 31 octobre 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009111900/22.

(090134814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Goldorac Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 19.440.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GOLDORAC HOLDING S.A., qui s'est tenue en date du 20 août 2008, que l'assemblée nomme:

- la société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé AMG G.m.b.H., établie au L-1532 Luxembourg, 24, Rue de la Fontaine, comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société KOBU SàRL, révoquée.

- comme nouvel administrateur délégué, Madame Céline Blommaert, née le 25 octobre 1946 à Sint-Niklaas (Belgique), et demeurant professionnellement L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de Monsieur Jozef Janssens, démissionnaire.

- comme nouvel administrateur, Madame Katrijn Janssens, née le 30 mars 1971 à Sint-Niklaas (Belgique), et demeurant B-9120 Beveren, 496, Gentseweg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme  
Pour mandat  
Signature

Référence de publication: 2009111893/22.

(090132361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Rhein Securities Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 129.020.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112046/10.

(090134756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Rock Ridge RE 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 121.753.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009112127/10.

(090134177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Foncière Jour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 122.579.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Messieurs Thierry GILLIER et Joseph WINANDY, Administrateurs, pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'Administrateur:

- Monsieur Koen LOZIE

Né le 24-06-1965 à Deinze

Domicilié rue des Sacrifiés, 18

L-8356 Garnich

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Fiduciaire HRT, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112131/22.

(090134461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Polygon Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.030,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.226.

*Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 10 juillet 2009*

Conformément à la cession de parts sociales du 12 novembre 2008, Parlay Finance Company S.A., ayant son siège social au 47, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg (Luxembourg), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61785, a vendu 501 (cinq cent et une) parts sociales détenues dans la Société à Prateleira Limited agissant en qualité de trustee du trust Pietrini-Hirmas, ayant son siège social au 17 Corinthian Drive, Unit C3, Albany, NZ-0632 North Shore City Auckland (Nouvelle-Zélande), enregistré au Registre de Commerce de Nouvelle-Zélande sous le numéro 1658520.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Prateleira Limited, et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société, avec prise d'effet au 12 novembre 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Polygon Investments S.à r.l

Représenté par Mr. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009111987/22.

(090134434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

**Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.818.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée  
Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 6 août 2009 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion.
3. La nomination de Julien FRANCOIS, né à Messancy, Belgique, le 18 juin 1976, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009111978/22.

(090134357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Rhein Securities Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.670.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112047/10.

(090134752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Montnoir and Company Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 17.667.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MONTNOIR AND COMPANY HOLDING S.A., qui s'est tenue en date du 20 août 2008 que, l'assemblée nomme:

- la société Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., en abrégé AMG G.m.b.H., établie au L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine, comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de la société KOBU SàRL, révoquée.
- comme nouvel administrateur délégué, Madame Céline Blommaert, née le 25 octobre 1946 à Sint-Niklaas (Belgique), et demeurant professionnellement L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015, en remplacement de Monsieur Jozef Janssens, démissionnaire.
- comme nouvel administrateur, Madame Katrijn Janssens, née le 30 mars 1971 à Sint-Niklaas (Belgique), et demeurant B-9120 Beveren, 496, Gentseweg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2009111892/22.

(090132367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Sigma Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.335.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution du 24 août 2009 adoptée par BMT Private Equity Limited en sa qualité de détenteur des droits de votes attachés aux actions de Sigma Capital Investments S.A. (la «Société») que M. Georgi Veltchev et M. Henning Krippendorff ont été révoqués avec effet immédiat de leur fonction d'administrateur et M. Artem Bolotin et M. Boris Zimin ont été nommés avec effet immédiat comme nouveaux administrateurs de la Société. Le mandat de Vesselin Danev comme administrateur de la Société fut confirmé.

Le conseil d'administration de la Société se compose à partir du 24 août 2009 comme suit:

1. Artem Bolotin, résidant au 3, Shestoy Novopodmoskovny Pereulok, Apt. 341, Moscou, 125130, Russie;
2. Boris Zimin, résidant au 53-3, Festivalnaya Ulitsa, Apt. 269, Moscou, 125502, Russie;
3. Vesselin Danev, résidant au 195 Boardwalk Place, E14 5SQ Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2009.

*Pour Sigma Capital Investments S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009112138/22.

(090134771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Azerre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 83.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111790/10.

(090134267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Cobfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.685.

*Extrait des résolutions prises  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2009*

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michael Gray et les sociétés COBELFRET S.A. et COBELFRET I S.A. (anciennement NOVOLUX S.A.) sont renommés administrateurs.

Monsieur Dirk Hooybergs est renommé commissaire aux comptes.

La société BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, est renommée réviseur.

COBELFRET I S.A. a transféré son siège social du 9, rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg au 55-57, rue de Merl L-2146, Luxembourg et a changé sa dénomination sociale de NOVOLUX S.A. en COBELFRET I S.A., en date du 29 avril 2009.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2010.

Alexis Vermast, représentant permanent de COBELFRET S.A. a comme nouvelle adresse 37, Boulevard Gustave Jacquemart, L-1853 Luxembourg.

CERTIFIE CONFORME

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2009110509/22.

(090132629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Scontofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.203.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée  
générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Salvatore SPINIELLO, demeurant à Galleria Passarella 1, I-20122 Milan (Italie), président;

M. Pier Giorgio BEDOGNI, demeurant à Corso Galileo Galilei 12, I-10126 Turin (Italie), administrateur;

M. Giuseppe NASSI, demeurant à Via Daniele Manin 37, I-20121 Milan (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009110933/22.

(090132859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 11.00 heures le 5 mai 2009*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de l'adresse professionnelle des administrateurs M. Michel Bourkel et M. Alexandre Vancheri, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué Mme Bourkel Anique, du 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

5- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse du commissaire aux comptes de Rosenbergs-trasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich à Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

6- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 10.45 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009110571/32.

(090132298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**XL (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.522.

—  
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 10 août 2009 de la société XL (Finance) S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Brian W. Rocco, né le 5 avril 1952 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1 XL House, Bermudiana Road, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant B suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 dans l'état Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Colin Wiltsher, né le 15 janvier 1953 à Fort Jameson, Royaume-Uni, demeurant à 40 Thorley Hill Bishops Stortford, CM23 3LZ Hertfordshire, Royaume-Uni, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert, van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Mervyn Skeet, Gérant A

- Monsieur Colin Wiltsher, Gérant A

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B

- Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (Finance) S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009110930/32.

(090132848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.652.

—  
Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2008:

Reconduction du mandat des gérants suivants pour une durée indéterminée à partir du 8 octobre 2008:

- M. Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13, rue Edward Steichen (premier étage), L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement au 13, rue Edward Steichen (premier étage), L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Fardan Hassan Ibrahim Hassan Al Fardan, né le 22 octobre 1962 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, demeurant professionnellement au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

- M. Martin Schwarzburg, né le 11 octobre 1971 à Dessau, Allemagne, demeurant professionnellement au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Japan RW2 Holdings S.à r.l.  
Wim J.A. Rits  
Gérant

Référence de publication: 2009110920/22.

(090132838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Billbrook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.343.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 6 août 2009 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente décision:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2. Démission du Gérant suivant:

M. Filipe Rosa Anjos, né le 13 mars 1971, au Luxembourg, demeurant à 40, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Il résulte des résolutions écrites du Gérant en date du 6 août 2009 de la Société que le Gérant a pris la décision suivante:

Le siège social de la Société est transféré à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009110928/22.

(090132842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**International Seafood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 147.673.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession daté du 14 août 2009, conclu entre Oakvest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à la section B, sous le numéro 147.534 et Freisa Limited, une company limited by shares constituée et régie conformément aux lois de Jersey, ayant son siège social au Whiteley Chambers, Don Street, JE4 9WG, St Helier, Jersey et enregistrée auprès du Jersey Companies Registry sous le numéro 102010, que les douze mille quatre cent (12.400) parts, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), représentant l'entière du capital social de la Société seront détenues comme suit, avec effet au 14 août 2009:

- quatre mille neuf cent soixante (4.960) parts seront détenues par Freisa Limited;

- sept mille quatre cent quarante (7.440) parts seront détenues par Oakvest Holdings S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Romain THILLENS

Référence de publication: 2009110918/22.

(090133346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Soparec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009111687/10.

(090134493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

---

**Abax Investment Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 147.837.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of August.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Abax Professional Services, a public company limited by shares (société anonyme) existing and organised under the laws of Luxembourg having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, registered with the Commercial and Companies register of Luxembourg under number B 134.965,

represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 11<sup>th</sup>, 2009.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme) which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form. Name.**

There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public company limited by shares (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Abax Investment Services".

**Art. 2. Registered office.**

The registered office of the Company is established Luxembourg.

The registered office may be transferred by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. However such decision shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best placed for this purpose under such circumstances.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors of the Company.

**Art. 3. Corporate object.**

The Company shall exercise the activity of registrar agent as defined by article 25 of the law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended and as it may be amended (the "Law").

Furthermore, the Company shall also exercise the activity of administrative agent of the financial sector as defined by article 29-2 of the Law, as domiciliation agent within the meaning of article 29 of the 1993 Law and shall also be fully empowered to exercise the activities of communication agent to customers as defined by article 29-1 of the Law, as well as the activities of company incorporation and management as defined by article 29-5 of the Law.

In such capacity, the Company will handle subscription, conversion and redemption requests for units or shares in undertakings for collective investments, act as central administrator for undertakings for collective investments and in general supply any administrative services to any undertakings and companies, foundations and organizations, and in particular services of administration, management, domiciliation, book and recordkeeping, as well as any activities of representation, study and consultation related to the above services

The Company may carry out all the operations relating directly or indirectly to the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in any undertakings or companies abroad or in Luxembourg, including the creation of subsidiaries and branches abroad or in Luxembourg.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any real-estate, commercial, industrial or financial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, including acting as guarantor or providing any form of collateral.

#### **Art. 4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders.

### **Chapter II. Share capital, Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

The subscribed capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) registered ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, fully paid up.

The share capital of the Company may be divided into several classes of shares.

#### **Art. 6. Shares.**

The shares will be in the form of registered shares.

A register of registered shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act"). Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of registered shares.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of shares will be established by registration in the said register. Transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of shares shall be entered into the register of shareholders, such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent such share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole proxy towards the Company.

The shares are freely transferable.

#### **Art. 7. Payment of shares.**

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine subject to the Companies Act. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

#### **Art. 8. Increase and Reduction of capital.**

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

The Company may repurchase its own shares to the extent and under the terms permitted by law.

### **Chapter III. Directors, Board of directors, Independent auditors**

#### **Art. 9. Board of directors.**

The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (the "Directors") appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

Such duration may not exceed six years, provided that the Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Director(s) may meet and may elect a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

No Director shall disclose, even after the term of his mandate, information on the Company made available to him, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in the public interest.

**Art. 10. Meetings of the board of directors.**

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date and time of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or electronic form another Director as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of equality of votes, the Chairman does not have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors.**

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 12. General powers of the board of directors.**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of powers.**

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may designate delegates with general or special powers who shall be named "Manager" each of whom may bind the Company towards third parties by the joint signature with a member of the Board of Directors.

The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be a Director, and delegate to one or more directors, managers of the company or other agents, who may but are not required to be shareholders, acting either alone or jointly, and appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

The delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may appoint one or more advisory committees. It will determine their composition and purpose.

**Art. 14. Representation of the company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by any person(s) to whom such authority has been delegated.

**Art. 15. Conflict of interest.**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director

or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 16. Supervision.**

The supervision of the operations of the Company is entrusted to an independent auditor appointed by the board of Directors.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 17. Powers of the meeting of shareholders.**

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

#### **Art. 18. Annual general meeting.**

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 April of each year, at 2.00 p.m.. If the date of the general meeting is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

The annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 19. Other general meetings.**

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the 10% (ten per cent) threshold.

General meetings of shareholders may be held abroad if, in the discretion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

#### **Art. 20. Procedure, Vote.**

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Board of Directors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least seven days before the date on which the general meeting shall be held. An amended agenda shall be sent to the shareholders at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or electronic form as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the shareholders, except that the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed, by any two members of the Board of Directors.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

### Art. 21. Financial year.

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December each year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

### Art. 22. Appropriation of profits.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out interim dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

### Art. 23. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Subject to the following, after payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

### Art. 24. Applicable law.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Luxembourg laws.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed for and fully paid up in cash all the one thousand two hundred and fifty (1.250) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each issued by the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the Companies Act have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, whether similar to any of those or not, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Transitory provisions*

The first address of the corporate office will be determined by the shareholder meeting. The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2010.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at 4 (four) the number of Director(s) and further resolved to appoint the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

- Mr Carlo Reding, réviseur d'entreprises, residing at 5, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg,
- Mr Ronald Weber, expert comptable, residing at 36, rue de Reichlange, L-8508 Rédange-sur-Attert,
- Mr Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, residing at 37, boulevard Patton, L-2316 Luxembourg,
- Mr Tom Pfeiffer, réviseur d'entreprises, residing at 84, boulevard Napoleon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2010:

- Deloitte S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B 67.895).  
3. Resolved that the registered office shall be at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

hereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Abax Professional Services, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.965,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 août 2009

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaire des actions émises ci-après, une société anonyme (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La société existe sous le nom de "Abax Investment Services".

#### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

La Société exercera l'activité d'agent teneur de registre telle que définie à l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi").

Par ailleurs, la Société exercera l'activité d'agent administratif du secteur financier telle que définie à l'article 29-2 de la Loi et d'agent domiciliataire au sens de l'article 29 de la Loi et disposera du droit d'exercer les activités d'agent de communication à la clientèle, telle que définie à l'article 29-1 de la Loi, ainsi que des activités de constitution et de gestion de sociétés au sens de l'article 29-5 de la Loi.

A cet égard, la société est chargée de traiter les demandes de souscription, de conversion et de rachat des parts ou des actions des organismes de placement collectif, d'agir comme administration centrale pour des organismes de placement collectif et généralement de fournir tous services administratifs à toutes entreprises et sociétés, fondations et organisations, et notamment des services d'administration, de gestion, de domiciliation, de tenue de livres et de registres, ainsi que toutes activités de représentation, d'étude et de consultation en rapport avec les services cités ci-dessus.

Elle peut faire toutes les opérations se rapportant, directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés à l'étranger ou au Luxembourg, y compris la création de filiales et succursales à l'étranger ou au Luxembourg.

En général, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et procéder à toutes opérations immobilières, commerciales, financières ou industrielles qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social, y compris d'agir en tant que garant ou de fournir toute forme de nantissement.

#### **Art. 4. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute et mise en liquidation, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

### **Chapitre II. Capital social, Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le capital social peut être divisé en différentes catégories d'actions.

#### **Art. 6. Actions.**

Les actions existeront sous forme nominatives.

Un registre des actions nominatives sera conservé au siège social de la Société, ou il pourra être consulté par chacun des actionnaires.

Le registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les détenteurs d'actions nominatives peuvent demander à la Société d'émettre des certificats, démontrant les participations respectives des actions nominatives.

Chaque actionnaire notifiera par lettre recommandée, son adresse ainsi que chaque changement y relatif. La Société se réfère à la dernière adresse lui communiquée.

La propriété des actions sera reconnue par l'inscription au dit registre des actions. Les transferts d'actions seront effectués par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par toute personne disposant d'une procuration à cet effet. Tout transfert d'actions sera inscrit au Registre des Actionnaires, inscription qui sera signée par deux membres du Conseil d'Administration de la Société, ou par une ou plusieurs personnes autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

La Société reconnaîtra un seul propriétaire par action; pour le cas qu'une action sera détenue par plusieurs personnes, les personnes réclamant la propriété de l'action devront nommer un seul mandataire pour représenter l'action par rapport à la Société. La Société est autorisée de suspendre l'exercice des tous droits attachés à une telle action, jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme seul représentant vis-à-vis de la Société.

Les actions sont librement transférables.

#### **Art. 7. Versements.**

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### **Art. 8. Augmentation et Réduction du capital.**

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois, par résolution des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, votant avec les dispositions de quorum et de majorité prévus par les présents statuts ou, selon le cas, par la loi pour modifier les articles des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire seront offertes préférentiellement aux actionnaires existants, dans la proportion de participation dans le capital que les actionnaires détiennent.

La Société peut racheter ses propres actions, dans la mesure et selon les termes permis par la loi.

### **Chapitre III. Directeurs, Conseil d'administration, Commissaires**

#### **Art. 9. Conseil d'administration.**

La Société sera administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), composé d'au moins trois membres (les "Administrateurs") nommé par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs mandats.

La durée ne peut excéder six ans, à condition que les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs sont élus. Ils peuvent être réélus et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration les Administrateurs peuvent se réunir et élire un Administrateur pour revêtir ce poste, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Aucun Administrateur ne révélera, même après le terme de son mandat, des informations sur la Société lui rendues disponibles, dont la révélation peut être nuisible aux intérêts de la Société, sauf quand une telle révélation est obligatoire conformément à la loi ou dans l'intérêt public.

**Art. 10. Réunion du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de l'établissement des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président. Une réunion devra également être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, excepté qu'en son absence le Conseil d'Administration pourra nommer un autre Administrateur comme Président, temporairement, par vote de majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou en cas d'un accord préalable entre tous ceux qui doivent se réunir, les convocations de réunions seront données au moins vingt-quatre heures à l'avance. Chacune de ces convocations spécifiera l'endroit, la date et l'heure de la réunion, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Aucun avis séparé ne sera requis pour des réunions qui seront tenues aux places, heures et horaires décidés par le Conseil d'Administration lors d'une réunion.

Chaque réunion du Conseil d'Administration sera tenue au Luxembourg ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Chaque Administrateur pourra agir à chaque réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, par télécopie ou moyen électronique un autre Administrateur comme mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à la réunion par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. De telles réunions seront réputées équivalentes à des réunions tenues au siège de la Société.

Une décision documentée par écrit, signée par tous les Administrateurs aura le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés signés par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux du conseil d'administration.**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à au moins deux (2) Administrateurs, directeurs, gestionnaires ou à des agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, avec les pouvoirs et sous les conditions que le Conseil d'Administration déterminera.

Le Conseil d'Administration peut nommer des délégués avec des pouvoirs généraux ou limités avec le titre de "Directeur" dont chacun pourra engager la Société par rapport à des tiers par la signature conjointe avec un membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux, à toute personne qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et déléguer à un ou plusieurs Administrateurs, gestionnaires de la Société ou autres agents, qui peuvent être mais n'ont pas besoin d'être actionnaires, agissant conjointement ou individuellement et nommer et révoquer tout agent et employé et fixer leurs rémunérations.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration entraîne la nécessité de rapporter annuellement à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les honoraires et autres avantages alloués au délégué.

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs comités consultatifs. Il déterminera également leur composition et leur objet.

**Art. 14. Représentation de la société.**

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux quelconques des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle un pouvoir de signature aura été délégué.

**Art. 15. Conflits d'intérêt.**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ni infirmée, par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont un intérêt personnel, sont administrateurs,

associés, agents ou employés dans cette autre société ou entreprise. Sauf dérogations ci-après, chaque Administrateur ou agent de la Société, agissant comme administrateur, associé, agent ou employé d'une autre société ou entreprise, avec laquelle la Société entrera en contrat ou s'engagera dans des affaires, ne sera pas, du fait de ce lien à l'autre société ou entreprise, automatiquement privé de considérer, voter ou agir sur l'objet de ces contrats ou ces affaires.

Nonobstant le susdit, au cas où un Administrateur ou un agent de la Société pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, autre qu'une transaction conclue sous des conditions normales ou tombant sous la gestion journalière de la Société, il devra notifier au Conseil d'Administration cet intérêt personnel et devra s'abstenir du vote sur de telles transactions et cette transaction et l'intérêt personnel de l'Administrateur ou de l'agent seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 16. Surveillance.**

Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises externe nommé par le Conseil d'Administration.

### **Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

Chaque assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires aura les pouvoirs les plus étendus d'adopter et de ratifier toute décision en relation avec la Société. Si la Société se compose d'un seul actionnaire, ce dernier aura tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale par la loi. Dans ce cas, les décisions prises par l'associé unique seront enregistrées sous forme de procès-verbaux.

#### **Art. 18. Assemblée générale annuelle.**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année au siège de la Société ou tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 avril de chaque année à 14.00 heures. Si le jour de l'assemblée générale est un jour férié légal, l'assemblée sera tenue le prochain jour ouvrable.

L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger seulement si à l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration des circonstances de force majeure le requièrent.

#### **Art. 19. Autres assemblées générales.**

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. Ces assemblées devront être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'Ordre du jour de l'assemblée à tenir. Si une assemblée générale ne sera pas tenue dans le mois de la date prévue, elle pourra être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant 10% (dix pour cents) du capital.

Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être tenues à l'étranger, si, à l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration des circonstances de force majeure le requièrent.

#### **Art. 20. Procédure, Vote.**

L'associé unique ou, selon le cas, les actionnaires se réuniront sur demande du Conseil d'Administration en conformité avec la loi du Luxembourg.

L'avis de convocation envoyé aux actionnaires en application de la loi, indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la société peuvent sur demande écrite requérir des points supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Cette demande sera adressée par lettre recommandée au siège de la Société au moins sept jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Un ordre du jour complété sera envoyé aux actionnaires au moins cinq jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et qu'ils attestent avoir été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut participer à chaque assemblée des actionnaires en mandatant par écrit, télécopie ou voie électronique, toute personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions que doivent être remplies pour participer à une assemblée générale.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales, excepté que l'assemblée générale pourra nommer toute autre personne comme Président, temporairement, par vote de majorité des personnes présentes ou représentées à une telle assemblée.

Excepté si autrement requis par la loi ou par les présents statuts, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans tenir compte du nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produits en justice ou pour d'autres besoins, seront signés par deux membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre V. Exercice social, Distribution de bénéfices

### Art. 21. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration préparera des comptes annuels en conformité avec les dispositions de la loi du Luxembourg et de la pratique comptable.

### Art. 22. Distribution des bénéfices.

Chaque année 5% (cinq pour cent) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets. Elle peut décider d'allouer l'entièreté ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision de réserve, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à/aux (l')actionnaire(s) comme dividende.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. Le Conseil d'Administration fixe les montants et les dates des paiements d'un tel paiement anticipatif.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

### Art. 23. Dissolution. Liquidation.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts sauf disposition contraire prévue par la loi. Si la Société sera dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Sous réserve de ce qui suit et après paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des dépenses de liquidation, l'actif net sera distribué aux actionnaires au prorata du nombre des actions détenues par eux.

## Chapitre VII. Loi applicable

### Art. 24. Loi applicable.

Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts sera soumis aux dispositions des lois applicables au Luxembourg.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés par la partie comparante, cette dernière a souscrit et entièrement libéré en espèces les mille deux cent cinquante (1.250) actions nominatives ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, émises par la Société.

La preuve d'un tel paiement a été donnée au Notaire instrumentant, qui confirme que les conditions de l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales ont été remplis.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 1.500,- EUR.

#### *Mesures transitoires*

Le premier siège sera fixé par l'assemblée générale. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009. La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2010.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'associé unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, a immédiatement tenu une assemblée générale et pris les résolutions suivantes:

1. Décision de fixer le nombre d'Administrateurs à quatre (4) et de nommer comme Administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant en 2015:

- Monsieur Carlo Reding, réviseur d'entreprises, demeurant au 5, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg,
- Monsieur Ronald Weber, expert comptable, demeurant au 36, rue de Reichlange, L-8508 Rédange-sur-Attert,
- Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant au 37, boulevard Patton, L-2316 Luxembourg,
- Monsieur Tom Pfeiffer, réviseur d'entreprises, demeurant au 84 boulevard Napoleon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

2. Décision de nommer comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tenant en 2010:

- Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg B.67.895).

3. Décision de fixer le siège social de la société à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de la même personne en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.MAYER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33368. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009112850/550.

(090135803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

#### **REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 10, 2009, no yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of associations of the Company (the Articles) have not been amended since then.

#### **THERE APPEARED:**

- RE Coatings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 60,000.- (the Sole Shareholder),

here represented by Nicolas Van Heule, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

- RE Dental Products S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.939 and having a share capital of EUR 30,500.-,

here represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by one thousand and eight hundred (1,800) Class A tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

II. The Sole Shareholder holds all the Class A tracker shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by one thousand and eight hundred (1,800) Class A tracker shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to bring the share capital of the Company to fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) by the issuance of four hundred (400) new Class B tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by RE Dental Products S.à r.l., by means of a contribution in cash in an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-);

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;
4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class B tracker shares in the register of shareholders of the Company; and
5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by one thousand and eight hundred (1,800) Class A tracker shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to bring the share capital of the Company to fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) by the issuance of four hundred (400) new Class B tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, RE Dental Products S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four hundred (400) new Class B tracker shares of the Company, shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay up such shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-).

The amount of the contribution is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by BGL S.A. on July 21, 2009.

The above-mentioned contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, RE Coatings S.à r.l. and RE Dental Products S.à r.l. (the Shareholders) resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at fifty-five thousand euro (EUR 55,000.-) represented by one thousand and eight hundred (1,800) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share) and four hundred (400) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up, (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset."

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Class B tracker shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the French text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 10 juin 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

**ONT COMPARU:**

- RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 60.000,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Nicolas Van Heule, avocat, ayant son adresse professionnelle aux 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- RE Dental Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.939 et ayant un capital social de EUR 30.500,-

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, ayant son adresse professionnelle aux 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales traçantes de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales traçantes de Classe A dans le capital social de la Société;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales traçantes de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de porter le capital social de la Société à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par RE Dental Products S.à r.l. par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-);

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales traçantes de Classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

VI. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales traçantes de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de porter le capital social de la Société à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, RE Dental Products S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre cents (400) nouvelles parts sociales traçantes de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Le montant de l'apport est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par BGL S.A. le 21 juillet 2009.

L'apport en numéraire mentionné ci-dessus sera affecté au compte de capital social de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, RE Coatings S.à r.l. et RE Dental Products S.à r.l. (les Associés) décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A) et quatre cents (400) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement, avec d'autres parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censé comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales traçantes de Classe B nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 900,- (neuf cents euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: N. VAN HEULE, G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30146. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112320/197.

(090135177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**DPD (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Direct Parcel Distribution (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 42.850.

L'an deux mil neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

La société DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (Benelux) N.V., une société de droit belge, avec siège social à B-2800 Mechelen, Egide Walschaertsstraat, 20, (l'Associé Unique),

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 0458.407.845,

ici représentée par Monsieur Marc MORIOUX, administrateur de sociétés, demeurant à B-3000 Leuven, Heilige-Geestraat 56,

agissant sur base d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 30, rue des Scillas, L-2529 Howald et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 42850 (la Société).

La Société a été constituée le 30 décembre 1992 suivant acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°195 du 30 avril 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°100 du 31 janvier 2003.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 24,78936 (vingt-quatre virgule sept huit neuf trois six euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique désire passer des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Suppression de la valeur nominale des parts

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 487.605,32 (quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq euros trente-deux cents) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.394,68 (douze mille trois cents quatre-vingt quatorze euros soixante-huit cents) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) sans émission de parts nouvelles.

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

6. Changement de dénomination

7. Acceptation de la démission de Monsieur Bernard REUSCH en sa qualité de gérant et décharge à lui accorder

8. Transfert des parts sociales

9. Divers

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L' Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 487.605,32 (quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq euros trente-deux cents) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.394,68 (douze mille trois cents quatre-vingt quatorze euros soixante-huit cents) à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) sans émission de parts nouvelles.

#### *Quatrième résolution*

#### *Souscription et Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire à et payer le montant de l'augmentation de capital moyennant incorporation d'une créance détenue par lui à l'égard de la Société.

### *Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Monsieur Aniel GALLO, qui conclut comme suit:

#### *"Conclusion:*

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de Eur 487.605,32 sans émission de nouvelles parts sociales."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille Euros (500.000,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "DPD (LUXEMBOURG) S.à r.l."

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination DPD (LUXEMBOURG) S.à r.l."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de ses fonctions de Monsieur Bernard REUSCH et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution des ses fonctions de gérant jusqu'à la date d'aujourd'hui.

#### *Huitième résolution - Cession de parts*

L'Associé Unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

##### *Cession de parts*

L'Associé unique, la société DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (Benelux) N.V., prénommée, cède par les présentes la totalité des cinq cents (500) parts sociales qu'elle détient dans la société DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédite, nouvelle dénomination "DPD (LUXEMBOURG) S.à r.l." à la société DPD (BELGIUM), ayant son siège social à Egide Walschaertsstraat 20, B-2800 Mechelen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 0449.294.102, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

La société DPD (BELGIUM), prédite, représentée par Monsieur Marc MORIOUX, administrateur de sociétés, demeurant à B-3000 Leuven, Heilige-Geestraat 56,

agissant sur base d'une procuration sous seing privé donné à Mechelen, en date du 9 juin 2009,

déclare accepter la cession de parts ci-avant.

##### *Acceptation du gérant*

Monsieur Marc MORIOUX, préqualifié, en sa qualité de gérant de la société DIRECT PARCEL DISTRIBUTION (LUXEMBOURG) S.à r.l., et sur base d'une procuration émise à son nom par les autres gérants de la Société en date du 9 juin 2009 à Mechelen, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la dite cession.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Marc Morieux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Carlo WESANDT.

Référence de publication: 2009112310/117.

(090135488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZIM Europa Maritime Company S.à r.l.*

*La gérance*

*Signatures*

Référence de publication: 2009112360/13.

(090135451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l.*

*La gérance*

*Signatures*

Référence de publication: 2009112361/13.

(090135455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l.*

*La gérance*

*Signatures*

Référence de publication: 2009112362/13.

(090135460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Suisse Alpine Energie Nouvelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.842.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009112354/15.

(090135404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Piranha et Petits Poissons Rouges S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 109.272.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112446/12.

(090135214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**TCC Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112445/10.

(090135282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZIM Barcelona Maritime Company S.à r.l.*

*La gérance*

*Signatures*

Référence de publication: 2009112358/13.

(090135445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. G Chateau VII S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 21.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 122.958.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

VIII Co-Investment International Holdings, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4698772, represented by Mr Diego Rico,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 21<sup>st</sup> of July 2009,  
(hereafter the Sole Shareholder)

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, have requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the Company, denominated G Chateau VII S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.958 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 250 dated 26 February 2007 (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l.";
2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) by an amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR8,750) to an amount of twenty-one thousand two hundred fifty euro (EUR21,250) by the issuance of three hundred fifty (350) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR25) each;
3. Decision to amend articles 4, 6, 13, 23 and 24 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from G Chateau VII S.à r.l. to VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l..

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each, by an amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR8,750) to an amount of twenty-one thousand two hundred fifty euro (EUR21,250) by the issuance of three hundred fifty (350) shares with a par value of twenty-five euro (EUR25) each.

The three hundred fifty (350) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by VIII Co-Investment International Holdings, LLC so that the amount of eight thousand seven hundred fifty euro (EUR8,750) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, VIII Co-Investment International Holdings, LLC holds all the eight hundred fifty (850) shares of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 4, 6, 13, 23 and 24 of the articles of association of the Company. The English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 4.** The Company will exist under the corporate name of VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l.."

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-one thousand two hundred fifty euro (EUR21,250) represented by eight hundred fifty (850) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each."

" **Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the by the joint signature of one A manager and one B manager.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, one A manager and one B manager jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A manager and one B manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg."

" **Art. 23.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

" **Art. 24.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office."

#### *Transitory provisions*

In accordance with article 23, the current financial year shall end on 31 December 2009.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

VIII Co-Investment International Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o Natioanl Registered Agents, Inc., 160 Greentree, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4698772, représentée par M. Diego Rico,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 21 juillet 2009,

(ci-après l'Associé Unique)

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée G Chateau VII S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 15 décembre 2006, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°250 en date du 26 février 2007.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l.";
2. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) à concurrence d'un montant de huit mille sept cent cinquante euros (EUR8.750) pour le porter à un montant de vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR21.250) par voie d'émission de trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune;
3. Décision de modifier les articles 4, 6, 13, 23 et 24 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de G Chateau VII S.à r.l. en VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune, par le biais d'une augmentation de huit mille sept cent cinquante euros (EUR8.750) à un montant de vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR21.250) par voie d'émission de trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25).

Les trois cent cinquante (350) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par VIII Co-Investment International Holdings, LLC, de sorte que la somme de huit mille sept cent cinquante euros (EUR8.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, VIII Co-Investment International Holdings, LLC détient les huit cent cinquante (850) parts sociales émises par la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 4, 6, 13, 23 et 24 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société adopte la dénomination sociale de VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l."

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR21.250) représenté par huit cent cinquante (850) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune."

" **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant A et un gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant A et un gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

" **Art. 23.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

" **Art. 24.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

#### *Dispositions transitoires*

En accord avec l'article 23, le présent exercice social finit le 31 décembre 2009.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. LAC/2009/30316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112308/235.

(090135406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Calpam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.646.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2009112442/13.

(090134896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ZIM China Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZIM China Maritime Company S.à r.l.*

*La gérance*

*Signatures*

Référence de publication: 2009112359/13.

(090135448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**VIII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. F Chateau VII S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 91.250,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.957.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

VIII International Holdings, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4698769, represented by Mr Diego Rico,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 21<sup>st</sup> of July 2009, (hereafter the Sole Shareholder)

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, have requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the Company, denominated F Chateau VII S.à r.l., a private limited company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122.957 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 250 dated 26 February 2007 (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "VIII International Holdings S.à r.l.";
2. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) by an amount of seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR78,750) to an amount of ninety-one thousand two hundred fifty euro (EUR91,250) by the issuance of three thousand one hundred fifty (3,150) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR25) each;
3. Decision to amend articles 4, 6, 13, 23 and 24 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from F Chateau VII S.à r.l. to VIII International Holdings S.à r.l. .

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each, by an amount of seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR78,750) to an amount of ninety-one thousand two hundred fifty euro (EUR91,250) by the issuance of three thousand one hundred fifty (3,150) shares with a par value of twenty-five euro (EUR25) each.

The three thousand one hundred fifty (3,150) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by VIII International Holdings, LLC so that the amount of seventy-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR78,750) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, VIII International Holdings, LLC holds all the three thousand six hundred fifty (3,650) shares of the Company.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 4, 6, 13, 23 and 24 of the articles of association of the Company. The English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 4.** The Company will exist under the corporate name of VIII International Holdings S.à r.l.."

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at ninety-one thousand two hundred fifty euro (EUR91,250) represented by three thousand six hundred fifty (3,650) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR25) each."

" **Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman *pro tempore* of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the by the joint signature of one A manager and one B manager.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, one A manager and one B manager jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A manager and one B manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg."

" **Art. 23.** The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

" **Art. 24.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office."

#### *Transitory provisions*

In accordance with article 23, the current financial year shall end on 31 December 2009.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

VIII International Holdings, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o Natianl Registered Agents, Inc., 160 Greentree, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4698769, représentée par M. Diego Rico,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée New York, USA, le 21 juillet 2009,

(ci-après l'Associé Unique)

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée F Chateau VII S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 15 décembre 2006, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°250 en date du 26 février 2007.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "VIII International Holdings S.à r.l.";
2. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) à concurrence d'un montant de soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR78.750) pour le porter à un montant de quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR91.250) par voie d'émission de trois mille cent cinquante (3.150) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune;
3. Décision de modifier les articles 4, 6, 13, 23 et 24 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de F Chateau VII S.à r.l. en VIII International Holdings S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune, par le biais d'une augmentation de soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR78.750) à un montant de quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR91.250) par voie d'émission de trois mille cent cinquante (3.150) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25).

Les trois mille cent cinquante (3.150) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par VIII International Holdings, LLC, de sorte que la somme de soixante-dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR78.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, VIII International Holdings, LLC détient les trois mille six cent cinquante (3.650) parts sociales émises par la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 4, 6, 13, 23 et 24 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société adopte la dénomination sociale de VIII International Holdings S.à r.l.."

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR91.250) représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR25) chacune."

" **Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant A et un gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant A et un gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

" **Art. 23.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

" **Art. 24.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

#### *Dispositions transitoires*

En accord avec l'article 23, le présent exercice social finit le 31 décembre 2009.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de sa constitution, s'élève à mille trois cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. LAC/2009/30317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112309/236.

(090135351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l.*

*La gérance*

*Signatures*

Référence de publication: 2009112357/13.

(090135441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Calpam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 9.646.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

*Signature*

*Gérant technique*

Référence de publication: 2009112443/13.

(090134897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**Tristar Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.082.400,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.583.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112355/12.

(090135418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

---

**FBC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.133.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEAR:

Cyrus Opportunities Master Fund II, Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at South Church Street, George Town , Grand Cayman, KYI-1108 , Cayman Islands,

here represented by Mr Peter BRUNS, employee, with professional address in Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy hereto attached.

being the sole shareholder of "FBC Holdings S.à r.l.", a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at Luxembourg, (the "Company") registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 142133.

The Company FBC Holdings S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a notarial deed of the 20<sup>th</sup> of August 2008, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2588 of October 23, 2008.

The appearer declares to deliberate on the following agenda:

1. Decision to amend the articles of association of the Company, in order to create managers of two different classes (A and B) in the event of plurality of managers.

2. Amendment of articles 8 ('Board of managers') and 8 paragraph 3 ('Representation') of the articles of association of the Company, in order to reflect the above decision, so that the amended articles will read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.** In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B)."

" **Art. 8.3. Representation.**

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated."

3. Appointment of managers in two different classes, being one class A manager and one class B manager.

4. Re-designation of manager Manacor (Luxembourg) S.A., with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 9089, as class A manager of the Company.

5. Re-designation of manager Cyrus Capital Partners, L.P., with registered office at 9, East Loockerman Street, Dover DE 19901, United States of America, registered with the Securities and Exchange Commission under number 801-64816, as class B manager of the Company.

6. Miscellaneous

and takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to amend the articles of association of the Company, in order to create managers of two different classes (A and B) in the event of plurality of managers.

*Second resolution*

As a consequence the shareholder resolves to amend articles 8 ('Board of managers') and 8 paragraph 3 ('Representation') of the articles of association of the Company, in order to reflect the above decision, so that the amended articles will read as follows:

" **Art. 8. Board of managers.** In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers (the Board) composed of two classes of managers (A and B)."

" **Art. 8.3. Representation.**

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated."

*Third resolution*

The shareholder resolves to appoint the managers in two different classes, being one class A manager and one class B manager and to re-designate

Manacor (Luxembourg) S.A., with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 9089, as class A manager of the Company

and Cyrus Capital Partners, L.P., with registered office at 9, East Loockerman Street, Dover DE 19901, United States of America, registered with the Securities and Exchange Commission under number 801-64816, as class B manager of the Company.

### Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,200.-

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le vingt juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Cyrus Opportunities Master Fund II , Ltd, une société existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siege social à South Church Street, George Town , Grand Cayman, KYI-1108 , Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Peter BRUNS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-anneéxe.

Étant le seul associé de la société "FBC Holdings S.à r.l.", société à responsabilité limitée existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à Luxembourg ("la Société"), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142133,

La société "FBC Holdings S.à r.l." a été constituée sous la loi luxembourgeoise suivant acte notarié, en date 20 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C; numéro 2588 du 23 octobre 2008.

La comparante déclare délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de modifier les statuts afin de créer deux catégories de gérants (A et B) en cas de pluralité de gérants.
2. Modification des articles 8 (Conseil de gérance) et 8 paragraphe 3 (Représentation) des statuts de la Société en vue de refléter la décision ci-dessus. Les articles modifiés auront la teneur suivante:

**Art. 8. Conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, les gérants constitueront un conseil de gérance (le Conseil) composé de deux catégories de gérants (A et B).

#### **Art. 8.3 Représentation.**

(i) La signature du gérant unique engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

3.- Nomination des gérants en deux catégories différentes, à savoir une catégorie de gérants A et une catégorie de gérants B.

4.- Redésignation du gérant Manacor (Luxembourg) S.A., avec siege social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9089, comme gérant de catégorie de la Société.

5. Redésignation du gérant Cyrus Capital Partners, L.P., avec siege social au 9, East Loockerman Street, Dover DE 19901, United States of America, inscrite à la Securities and Exchange Commission sous le numéro 801-64816, comme gérant de catégorie B de la Société.

6. Divers.

et prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide de modifier les statuts afin de créer deux catégories de gérants (A et B) en cas de pluralité de gérants.

#### *Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier les articles 8 (Conseil de gérance) et 8 paragraphe 3 (Représentation) des statuts de la Société en vue de refléter la décision ci-dessus. Les articles modifiés auront la teneur suivante:

**Art. 8. Conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, les gérants constitueront un conseil de gérance (le Conseil) composé de deux catégories de gérants (A et B).

### Art. 8.3 Représentation.

(i) La signature du gérant unique engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Troisième résolution

L'associé décide de nommer les gérants en deux catégories différentes, à savoir une catégorie de gérants A et une catégorie de gérants B et de redésigner

- Manacor (Luxembourg) S.A., avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9089, comme gérant de catégorie A de la Société et

- Cyrus Capital Partners, L.P., avec siège social au 9, East Lookerman Street, Dover DE 19901, United States of America, inscrite à la Securities and Exchange Commission sous le numéro 801-64816, comme gérant de catégorie B de la Société.

#### Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. BRUNS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29878. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112333/141.

(090135005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

### S.V.B. S.A., Société Anonyme.

**Capital social: EUR 1.328.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.022.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juillet 2009 que:

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, les mandats d'administrateurs de Madame Sylvie ABTAL-COLA, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de Monsieur Yves FOURCHY, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22, avenue Montaigne, F-75008 Paris, France, de Monsieur Massimo LONGONI, employé privé, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Luxembourg le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Sabrina Charny

Un mandataire

Référence de publication: 2009107621/23.

(090129032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Nahuko SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 17 juillet 2009, de la société Nahuko S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

2. Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009

3. Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009108105/22.

(090129474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**NATEBO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 57.756.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 17 juillet 2009, de la société Natebo (Luxembourg) S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

2. Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009

3. Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009108106/22.

(090129485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 28.214.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 6 juillet 2009 que:

1. Les mandats des administrateurs-délégués de la Société, notamment les mandats de:

- M. Oliver MAY, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et

- M. Dirk RUPPERT, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

ont été renouvelés avec effet au 6 juillet 2009 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui décidera de l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en l'année 2010.

2. Les mandats des administrateurs de la Société, notamment les mandats de:

- M. Jobst BECKMANN, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich,
- M. Oliver MAY, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- M. Jan-Baldem MENNICKEN, ayant son adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich, et
- M. Dirk RUPPERT, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui décidera de l'approbation des comptes annuels de l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2009 et qui se tiendra en l'année 2010.

Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé au 9 juillet 2009 de M. Jobst BECKMANN, M. Oliver MAY, M. Jan-Baldem MENNICKEN et M. Dirk RUPPERT.

3. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 août 2009.

Oliver MAY / Dirk RUPPERT

*Administrateur délégué / Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009111455/32.

(090133792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Idra International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.940.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 juillet 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

*Administrateurs de catégorie A*

- Monsieur Guido Maria PEDONE, domicilié professionnellement au 2, Via F. Pelli, CH-6900 Lugano.

*Administrateurs de catégorie B*

- Monsieur Jean HOFFMANN, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Le commissaire aux comptes est Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Revision EVERARD-KLEIN S.à r.l., avec siège social à 83, rue de la Libération, 5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009108142/23.

(090129726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.105.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2009*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Hoffeld Nicolas, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg,

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009108215/23.

(090129815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**Sinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.635.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
pour l'exercice 2007 tenue de manière extraordinaire à 12.00 heures le 12 mars 2009*

4 - L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Vancheri Alexandre, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse, 1, CH-8304 Wallensellen, Zurich,

qui tous acceptent, pour l'année 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009108219/23.

(090129817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

---

**C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 12.172.220,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.312.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social 10 août 2009 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

*Administrateurs:*

- Stewart KAM-CHEONG, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Olivier DORIER, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach;

- Hermann-Günter SCHOMMARZ, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Commissaire aux comptes:*

- DELOITTE S.A. dont le siège social est établi au 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf.

Munsbach, le 10 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108627/23.

(090129980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Universal Trading Cie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 25 juillet 2009 que:

- La démission de Madame Legrand Sylvie, administratrice déléguée et administratrice a été acceptée.
- La démission de Monsieur Legrand Marc, administrateur a été acceptée.
- La démission de Monsieur Jean-Raphael Mailhebiau a été acceptée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2009.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009111459/16.

(090134044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Cadent Energy Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.015.

—  
In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

The board of managers of the Company, here represented by Jean STEFFEN, attorney-at-law and having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and whose copy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The Company "Cadent Energy Partners S.à r.l.", having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B140015, was incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg on June 25, 2008, published in the Mémorial C on July 30, 2008 number 1870 and the Company's articles of associations have been amended for the last time on July 4, 2008 by a deed of Maître Paul FRIEDERS, prenamed, published in the Mémorial C on August 5, 2008 number 1921 (the "Company").

II) According to article 6 of the articles of association, the issued capital of the Company is fixed at two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) represented by eight thousand (8,000) shares of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Furthermore, according to article 6 of the articles of association of the Company, the Company has an authorized capital of one million Canadian Dollars (CAD 1,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-).

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend said article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for the amendment of the Company's articles of association.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided on June 10, 2009:

- To increase the capital of the Company - with effect on the date of receipt of the funds by the Company's account bank - by an amount of one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) to three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) by the issuance of four thousand (4,000) new shares having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) (the "New Shares");

- To approve the subscription by the existing sole shareholder of the Company - Cadent Energy Partners II L.P., a limited partnership incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4445566 - of all the New Shares, and the full payment thereof by means of a contribution in cash for an aggregate value of one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000), out of which one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000) represent the par value of the New Shares of the Company so that one hundred thousand Canadian Dollars (CAD 100,000) will be at the disposal of the Company, as soon as the board of managers receives evidence of receipt of the funds by a bank certificate.

- The funds having been received by the Company's account bank on June 12, 2009 - which was proven to the undersigned notary by production of the above-mentioned bank certificate -, the capital increase shall take effect on this date.

IV) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's issued corporate share capital is fixed at three hundred thousand Canadian Dollars (CAD 300,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, all entirely subscribed and paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Le conseil de gérance de la Société, ici représenté par Jean STEFFEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé dont la copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La Société "Cadent Energy Partners S.à r.l.", avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140015, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire résidant à Luxembourg en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C le 30 juillet 2008 numéro 1870 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juillet 2008 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, susnommé, publié au Mémorial C le 5 août 2008 numéro 1921 (la "Société").

II) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille Dollars Canadiens (CAD 200.000.-) représenté par huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25.-) toutes souscrites et entièrement libérées.

De plus, selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé d'un million de Dollars Canadiens (CAD 1.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce titre.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier ledit article 6 pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts de la Société.

III) En exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par les stipulations susmentionnées, le conseil de gérance a décidé le 10 juin 2009:

- de procéder à une augmentation de capital - prenant effet en date de réception des fonds par la Société - à concurrence de cent mille Dollars Canadiens (CAD 100.000,-) pour porter son montant actuel deux cent mille Dollars Canadiens (CAD 200.000,-) à trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) (les "Nouvelles Parts");

- d'approuver la souscription par l'associé unique actuel de la Société - Cadent Energy Partners II L.P., un limited partnership constitué et organisé selon le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4445566 - de toutes les Nouvelles Parts, ainsi que la libération intégrale de celles-ci par un apport en espèces pour un montant total de cent mille Dollars Canadiens (CAD 100.000,-), dont cent mille Dollars Canadiens (CAD 100.000,-), représentent la valeur nominale des Nouvelles Parts; de sorte que cent mille Dollars Canadiens (CAD 100.000,-) sera à la disposition de la Société dès que le conseil de gérance reçoit preuve de la réception des fonds par un certificat bancaire;

- Les fonds ayant été reçus par la banque de la Société le 12 juin 2009 - ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par production du certificat bancaire susmentionné -, l'augmentation de capital prendra effet à cette date.

IV) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille Dollars Canadiens (CAD 300.000,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Canadiens (CAD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean Steffen, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112303/138.

(090135216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.